



Scrutin du 27 mars 2018
Elections des représentants à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

PROCES VERBAL
Proclamation des résultats
Collège USAGERS
Secteur 1

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1, L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-40 ;
Vu l'arrêté n° 027-2018 en date du 29 janvier 2018 du Recteur de l'Académie de Poitiers, Chancelier des Universités, relatif à la Commission de contrôle des opérations électorales ;
Vu l'arrêté électoral du 28 février 2018 relatif à l'élection des représentants des usagers au Conseil d'administration, à la Commission de la Recherche du Conseil académique et à la Commission de la Formation et de la vie universitaire du Conseil académique de l'université de Poitiers ;
Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 28 mars 2018 ;
Vu l'ensemble des procès-verbaux établis par les bureaux de vote ;

Article 1 : Examen des procès-verbaux :

Nombre de sièges à pourvoir	4
Nombre d'électeurs inscrits	6874
Nombre de votants	413
Nombre de bulletins blancs ou nuls	31
Suffrages valablement exprimés	382

Répartition des sièges

Listes	Nb de voix	%	Voix / quot	Sièges iers	Restes	Sièges suppl.	Total Sièges
BOUGE TA FAC avec tes associations étudiantes	234	61,3%	2,45	2	43,00	1	3
Pour défendre tes droits, vote UNEF	34	8,9%	0,36	0	34,00		0
UNI : on agit, tu réussis !	114	29,8%	1,19	1	18,50		1
Total	382						4
	Sièges pourvus			3		1	
	Sièges restant à pourvoir	4		1		0	
	Quotient électoral	95,50					

Article 2 : Proposition d'attribution des sièges :

Listes	Titulaires	Suppléants
BOUGE TA FAC avec tes associations étudiantes	GAUTIER Pierrick	AGUESSEAU Clara
BOUGE TA FAC avec tes associations étudiantes	MOINARD Mélanie	DAUTHEVILLE Thibault
BOUGE TA FAC avec tes associations étudiantes	BURUCOA Léo	MOREL Lucille
UNI : on agit, tu réussis !	BOUCHALAIS Alexis	VASSORT Marie

Article 3 : Proclamation – Election :


Le Président proclame élus les candidats désignés à l'article 2.

Article 4 : Affichage – Publication :

Les résultats des scrutins sont immédiatement affichés et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 29 mars 2018

Le Président de l'Université de Poitiers
Yves JEAN


**P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques**

Nirmal NIVERT